Planification du stage d'observation

✓	**Clarifier les bases légales**	✎
☐	La durée du stage d'observation est-elle limitée à deux semaines au maximum ?	
☐	Le temps de travail quotidien est-il limité à huit heures au maximum entre 6 h 00 et 18 h 00, du lundi au vendredi ?	
☐	Les jeunes qui effectuent le stage d'observation sont-ils âgés d'au moins 13 ans ?	
☐	La situation en matière d'assurances (LAA, responsabilité civile) est-elle clarifiée ?	

✓	**Élaborer un programme pour le stage d'observation**	✎
☐	Un programme détaillé a-t-il été défini pour le stage d'observation ? Que font les jeunes, à quel moment et sous la supervision de quelle personne ? (Modèle disponible sur formationprof.ch)	

✓	**Envoyer une invitation avec les principales informations concernant le stage**	✎
☐	Une invitation écrite a-t-elle été envoyée aux jeunes (et à leurs responsables légaux) ?	
☐	L'invitation contient-elle des informations sur l'heure à laquelle les jeunes doivent se présenter le premier jour, et auprès de qui ?	
☐	Les horaires de travail et le programme du stage d'observation sont-ils inclus dans l'invitation ?	
☐	L'invitation contient-elle un plan d'accès à l'entreprise ?	
☐	L'invitation précise-t-elle si les jeunes doivent apporter des vêtements de travail spéciaux ?	
☐	L'invitation contient-elle des conventions sur les assurances, le contrat et l'indemnisation ?	
☐	L'invitation précise-t-elle si les jeunes doivent apporter leur propre repas ?	
☐	L'invitation précise-t-elle si les jeunes doivent apporter leur journal de stage d'observation ?	

© 2024 CSFO, Berne

✓	**Préparer la mise en œuvre dans l'entreprise**	✎
☐	Les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise sont-ils informés du stage d'observation ?	
☐	Les collaborateurs et collaboratrices connaissent-ils le nom des jeunes et savent-ils de quand à quand ces derniers effectuent leur stage d'observation ?	
☐	Qui accueille les jeunes le premier jour, les introduit dans l'entreprise et les présente aux collaborateurs et collaboratrices ?	
☐	Qui s'occupe des jeunes pendant les pauses et le repas de midi ?	
☐	Quelles sont les tâches assumées par les apprenti-e-s de l'entreprise lors de l'encadrement des jeunes qui effectuent un stage d'observation ?	
☐	Le programme du stage d'observation est-il défini pour chaque jour (personne chargée de l'encadrement/répartition du temps/tâches) ?	
☐	Toutes les personnes qui encadrent des jeunes en stage d'observation ont-elles reçu des fiches d'évaluation et sont-elles informées quant à leur utilisation ?	
☐	Qui mène l'entretien final avec évaluation globale écrite et détermine la suite de la procédure ?	

© 2024 CSFO, Berne